Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/088

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Signature d'une convention de Partenariat avec Toulouse Métropole

Toulouse Métropole s'est engagée, depuis quelques années, dans une dynamique de coopération interterritoriale, dans le cadre de contrats de réciprocité mis en œuvre respectivement et successivement avec : le pays des portes de Gascogne, la communauté de communes cœur et coteaux Comminges, le pays de l'Armagnac, les intercommunalités du nord toulousain, des intercommunalités ariègeoises, et, dans le cadre d'accords bilatéraux, avec des agglomérations occitanes dont Tarbes-Lourdes Pyrénées et le Grand Narbonne ou, multilatéraux, avec son réseau de villes et d'intercommunalités intégrées au Dialogue Métropolitain de Toulouse. Un accord spécifique a également été établi, début 2025, avec le département des Hautes-Pyrénées.

Ces coopérations ont un objectif de développement local et régional équilibré et durable et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires.

C'est dans ce contexte que la commune de Lannemezan, la CCPL et Toulouse Métropole se sont rapprochées avec la volonté de créer un espace d'échanges et un mode de coopération original et nouveau entre leurs institutions et territoires.

Pour le territoire de la CCPL, située sur l'axe Bayonne/Toulouse/Narbonne, importante porte d'entrée sur les Pyrénées, il s'agit de partager, innover et mettre en œuvre des complémentarités fortes avec la métropole toulousaine qui s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de son projet de territoire. Cette coopération s'appuie sur 3 axes déclinées en fiches thématiques opérationnelles :

1. **Poursuite du développement de l'emploi par l'attractivité économique, notamment industrielle, *(fiche opérationnelle : développement et attractivité)***

- Partage des feuilles de route, des stratégies de développement, des programmes des sites d'accueil des entreprises notamment en lien avec le développement de la filière énergétique ;
- Mise en place d'un dispositif organisé d'échanges d'informations et de visites sur site à Lannemezan auprès des entreprises toulousaines (eco tour) afin de proposer au territoire haut-pyrénéen les projets d'implantation et/ou de développement des entreprises qui ne pourraient être accueillis par le territoire métropolitain (raréfaction de l'offre foncière économique) ;

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-088B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

- Visite du site Technocampus de Francazal aux élus, techniciens et entreprises intéressées de la CCPL (Ecotour) pour journée d'immersion
- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole sur les grands salons économiques.
- Intégration possible des offres d'emploi du territoire de Lannemezan aux évènements dédiés et forums emploi organisés par la métropole (Toulouse Métropole Emploi).

2. **Le renforcement de la dynamique globale grâce aux loisirs et au tourisme, *(fiche opérationnelle : promotion touristique et des loisirs sportifs)***

- Accueil et participation possible aux espaces promotionnels de Toulouse Métropole
- Proposition et vente des prestations du territoire CCPL via Toulouse Métropole (tarifs partenaires)
- Diffusion de l'offre groupes via Toulouse Métropole
- Echanges et partenariats
- Proposition de journées/séjours/événements à tarifs promotionnels pour Toulouse Métropole
- Développement offre découverte du territoire CCPL par la mobilité douce : exemple proposition accès via le train puis découverte du territoire en VAE avec tarification spéciale visites.

3. **L'intégration de ces enjeux dans un axe transverse, fondamental et non optionnel, de « transition verte » *(fiche opérationnelle : partage d'ingénierie et de conseils)***

- Face à des enjeux, toujours plus importants, de responsabilité politique, technique et juridique des collectivités locales et d'une matière de plus en plus nourrie et complexe, notamment au titre des nécessaires politiques de transition à conduire, les trois partenaires veilleront à échanger au niveau politique et de l'administration (partage des feuilles de route, production des PCAET, CRTE, appels à projets de l'Etat et de leurs opérateurs, initiatives originales, etc.).
- Toulouse Métropole mettra à disposition des agents afin de mutualiser les compétences sur des sujets : juridiques, marchés publics, financiers, etc.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

– **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de réciprocité avec Toulouse Métropole et la commune de Lannemezan.**

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER

Publiée le 11 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-088B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.